

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 3 JUIN 2021

DEL-2021-110

L'An deux mille vingt et un, le trois juin, à 9 heures 00 le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 27/5/2021, s'est réuni 'Salles Aravis - Bary - Andey' du Forum des Lacs à THYEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. DEAGE, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, DARDE, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, SCOTTON

MM. BAILLY, GAL, BUGNICOURT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 16

Représentés par mandat : 2

Objet : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DU SYNDICAT - DESIGNATION DE PERSONNALITES COMPETENTES POUR ASSISTER AUX REUNIONS

Exposé du Président,

Par délibération en date du 16 septembre 2020, et en application des articles L.1411-5, L.1414-2 et L.1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical a élu les membres de la Commission d'Appel d'offres (CAO) du SYANE, chargée d'attribuer les marchés passés selon une procédure formalisée, de donner un avis sur certains marchés passés en procédure adaptée et sur les projets d'avenants aux marchés publics entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

La Commission est ainsi composée :

- du Président du Syndicat ou son représentant désigné par arrêté, Président de la CAO,
- de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Pour les projets de réseaux de chaleur mis en œuvre par le Syndicat, à travers sa régie Syan'Chaleur, il est prévu que les marchés de travaux, préalablement à leur attribution en Commission d'Appel d'Offres, soient présentés pour avis au Conseil d'exploitation de la régie.

Le conseil d'exploitation de la régie est composé de :

- Monsieur Jean-Paul AMOUDRY, Président du SYANE,
- Monsieur Gilles FRANCOIS, Président de la Régie,
- Monsieur Jean-Pierre STEYER, Vice-Président du SYANE, en charge des énergies renouvelables,
- Monsieur Jean-Pierre SCOTTON, Directeur Général du SYANE et Directeur de la Régie,
- Monsieur Joël LOUVEAU, Directeur Général Adjoint du SYANE, en charge des ressources et moyens,
- Madame Elisabeth ASSIER, Directrice des Ressources Humaines du SYANE, suppléante de Monsieur LOUVEAU,
- Monsieur Fabien CHALLEAT, Chef du service Energies Renouvelables du SYANE,
- Monsieur Raphaël VIVIAN, Directeur Général Adjoint du SYANE, en charge des Services Techniques, suppléant de Monsieur CHALLEAT.

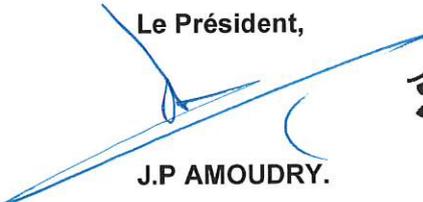
En pratique, pour chacun des marchés de travaux des réseaux de chaleur, soumis à avis ou attribution, une réunion distincte du Conseil d'exploitation de la régie et de la Commission d'Appel d'Offres doivent avoir lieu.

Afin de simplifier les démarches administratives, et en application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que « *peuvent participer à la commission, avec voie consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence* », il est proposé d'autoriser le Président à désigner les membres du conseil d'exploitation de Syan'Chaleur, non membres de la CAO, comme personnalités compétentes pour participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres, lors de l'analyse et de l'attribution des marchés de travaux relatifs à la mise en œuvre de réseaux de chaleur dont la gestion est confiée à la régie Syan'Chaleur, avec avis consultatif.

Les membres du Bureau sont invités :

- A autoriser le Président à désigner M. Jean-Pierre SCOTTON, M. Gilles FRANCOIS, M. Jean-Pierre STEYER, M. Joël LOUVEAU, Mme Elisabeth ASSIER, M. Fabien CHALLEAT et M. Raphaël VIVIAN, personnalités compétentes pour participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres, lors de l'analyse et de l'attribution des marchés publics de travaux relatifs aux réseaux de chaleur dont la gestion est confiée à la régie Syan'Chaleur.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

